



**Sources de données:**

CRT : Croix Rouge du Tchad  
CIAUD : Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement  
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

## CHIFFRES CLES

### Interviews



1098

Ménages



468

Informateurs  
clés

### Incidents individuels



643

Incidents de  
Protection

## Sommaire

I.	Contexte.....	3
II.	Environnement de protection et incidents de protection .....	4
	1. Environnement de protection générale .....	4
	2. Situation de protection de l'enfant et de l'éducation.....	5
	3. Violences Basées sur le Genre .....	7
	4. Engagement communautaire .....	7
	5. Solutions d'intégration .....	8
III.	Effets des menaces, capacités et réponses face aux menaces.....	9
	1. Effets des menaces .....	9
	2. Capacités et réponses face aux menaces.....	9
	3. Opportunités de solutions .....	9
IV-	Défis majeurs et recommandations .....	10
	1. Défis majeurs.....	10
	2. Recommandations .....	10

## OUTILS ET METHODOLOGIE DE COLLECTE

Le Monitoring Régional de Protection ou Projet 21 est un dispositif de monitoring de protection inter-agence consistant en la collecte continue de la perception des communautés sur les risques et les violations des droits humains à l'aide d'outils harmonisés (questionnaires « ménages » et « informateurs clés ») à l'échelle régionale (Niger, Burkina Faso, Mali et le Tchad). Ces formulaires portent sur sept (7) thématiques qui gravitent autour de la centralité de la protection : (i) Protection d'ordre général, (ii) Protection légale, documentation, nationalité et apatridie, (iii) Engagement communautaire, (iv) Education, (v) Violences Basées sur le Genre, (vi) Protection de l'Enfant et (vii) Logements, Terres et Propriétés.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2024, 1566 entretiens ont été menés (1098 pour les ménages et 468 pour les informateurs clés) dans dix-huit (18) des cent-sept (107) départements que compte le Tchad, soit une couverture de 15% des départements du pays. Les départements couverts sont : Assoungba, Barh-Sara, Chari, Dar-Tama, Fouli, Grande Sido, Haraze-Manguaigne, Iriba, Kaya, Kimiti, La Nya Pendé, Lac Iro, Mamdi, Mont Illi, Mayo Dallah, Monts de Lam, N'Djamena et Ouara. Quant aux incidents de protection, 1586 ont été enregistrés sur la même période, dont 643 en avril 2024.

A l'exception de la province du Lac où la collecte est assez représentative, le Sud et l'Est, malgré les besoins de surveillance de la situation de protection, sont peu couverts. En effet, l'étendue des zones de collecte et l'insuffisance des moyens humains et logistiques demeurent de réels défis.

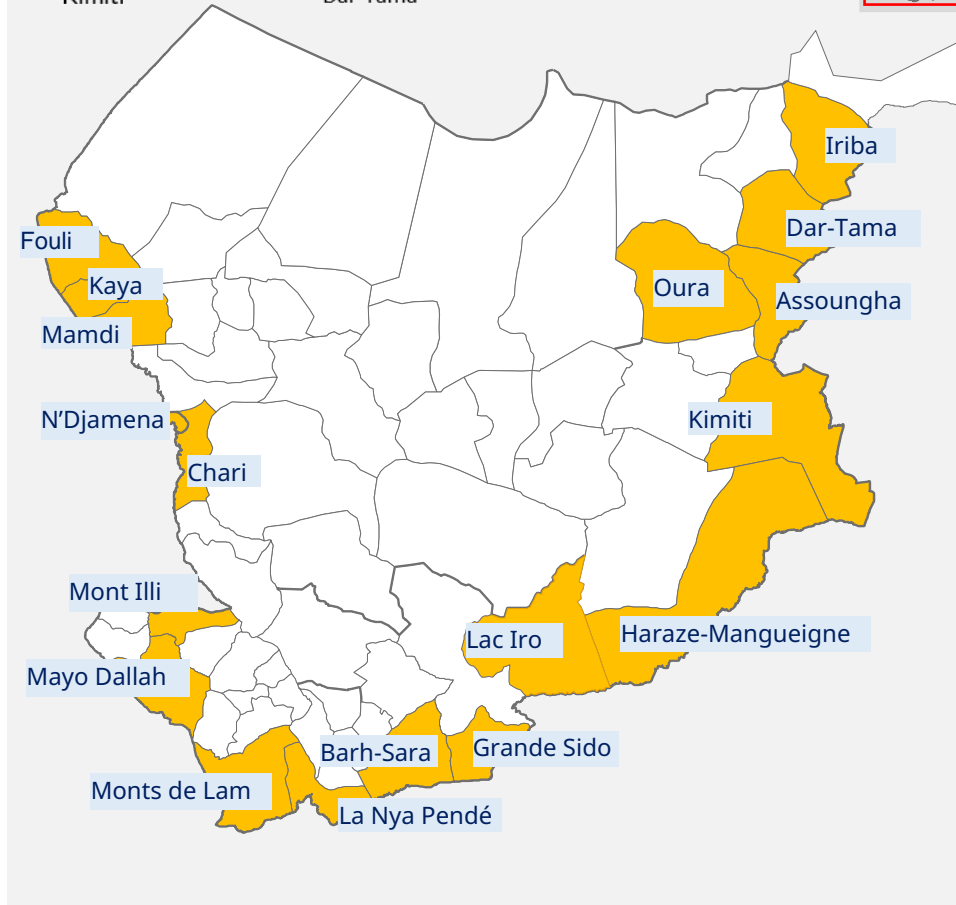
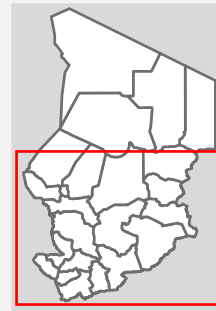
La collecte se fait via smartphones sur le terrain, tout comme à distance (pour certaines zones de collectes inaccessibles en raison de la situation sécuritaire ou du manque de moyens de transport).

## 18 départements

La Nya Pendé  
Haraze-Mangueigne  
Grande Sido  
Lac Iro  
Mamdi  
Monts de Lam  
Assoungha  
Kaya  
Kimiti

Mont Illi  
Mayo-Dallah  
Iriba  
Chari  
Mayo-Boneye  
Oura  
N'Djamena  
Barh-Sara  
Dar-Tama

## Zones de collecte



Avec le soutien financier du *Foreign Commonwealth and Development Office* (FCDO)



## I. Contexte

Le Tchad partage certaines de ses frontières avec des pays en proie à des attaques terroristes, à diverses crises sociopolitiques et au manque d'opportunités économiques.

Dans la province du Lac notamment, les éléments des Groupes Armés Non Etatiques (GANE), de plus en plus actifs, ont accentué la vulnérabilité des populations déplacées de force et leurs communautés hôtes.

**Au 30 avril 2024, le Tchad comptait 1 728 901 personnes en déplacement forcé, réparties comme suit :**

- **1 237 137 Réfugiés**
- **9 794 Demandeurs d'Asile**
- **215 928 Personnes Déplacées Internes (Lac)**
- **266 042 migrants retournés <sup>1</sup>**

En dépit des violations de droits humains enregistrées, le Tchad demeure un pays d'émigration et d'immigration.

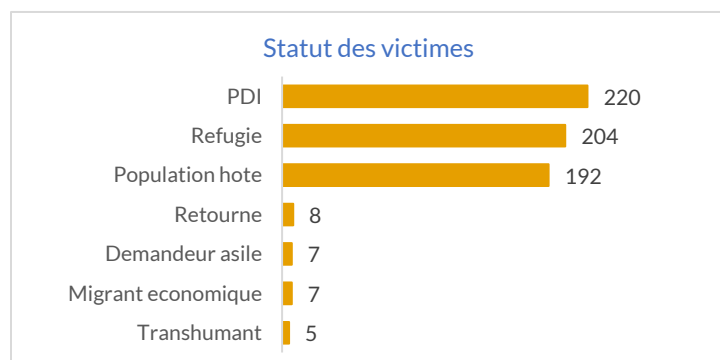
Du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, 643 incidents de protection ont été documentés, contre 491 en mars, soit une augmentation de 152 incidents. Les incidents par zone sont les suivants :

- Lac : 319 incidents, soit 50,07% (270 en mars 2024)
- Est : 192 incidents, soit 29,19% (129 en mars 2024)
- Sud : 91 incidents, soit 14,28% (75 en mars 2024)
- Ouest : 41 incidents, soit 6,43% (17 en mars 2024)

En outre, sur les six (6) derniers mois (novembre 2023 à avril 2024), le mois d'avril a connu le nombre le plus important d'incidents de protection avec 643 violations. Ceci pourrait se justifier par deux (02) facteurs, à savoir la persistance des violations de droits humains mais aussi la collecte plus régulière de celles-ci par les moniteurs de protection.

Ainsi donc, au regard des données du monitoring de Protection, l'on peut affirmer que l'environnement de protection s'est davantage dégradé en avril 2024 par rapport à mars 2024.

Les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique constituent, une fois de plus, la première catégorie des incidents de protection avec 261 cas, contre 202 en mars 2024 (augmentation de 59 cas). Ensuite, les violations du droit à la propriété viennent en deuxième position avec 143 cas contre 81 en mars 2024 (augmentation de 62 cas). Les violences Basées sur le Genre sont en troisième position avec 110 cas, contre 74 en mars (augmentation de 36 cas). Ensuite, l'on a les violations du droit à la liberté avec 61 cas en avril contre 57 en mars 2024 (augmentation de 4 cas).



Enfin, l'on a les violations graves contre les enfants avec 39 incidents contre 43 en mars (baisse de 6 cas).

Les principales victimes des incidents de la période sous revue ont été respectivement les personnes déplacées internes (220), les réfugiés (204) et la population hôte (192). Les

<sup>1</sup> Migrants retournés à risque d'apatridie venus de : Nigeria, RCA et Soudan.

retournés, (8), demandeurs d'asile (7), migrants économiques (7) et transhumants (5) ont été touchés mais dans une faible proportion.

En avril 2024, la tranche d'âge principalement touchée a été celle comprise entre 18 et 59 ans avec 35% de femmes et 50 % d'hommes. En mars 2024, c'était la même tranche d'âge avec 36% de femmes et 49% d'hommes et les enfants de 12 à 17 ans suivent toujours.

Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024, les attaques des groupes armés non étatiques ont été en tête dans la catégorie "événements liés aux incidents" avec 29%. En avril 2024, ils figurent en deuxième position (24%), tandis que le banditisme/criminalité occupe la première place (26%). En troisième position, il y a le conflit conjugal (17% contre 19% en mars 2024). Les autres événements à relever concernent le conflit communautaire (8% contre 4% en mars 2024), abus des Forces de Défense et de Sécurité (5% contre 6% en mars 2024), conflits liés aux ressources (5% contre 3% en mars 2024), etc.

Les lieux où se commettent les violations des droits humains sont des indications pouvant limiter le développement communautaire et l'épanouissement individuel. En effet, les sites/villages/camps représentent 29% des incidents (contre 36% en mars), les zones de pêche 16% (contre 14% en mars 2024), les domiciles 22% (contre 18% en mars 2024), hors du site/village 3% (contre 9% en mars 2024), en chemin 4% (identique en mars), aux points d'eau 3% (contre 4% en mars 2024). Il ressort de ces données qu'aucun endroit ne peut être considéré comme entièrement sécurisé. Contrairement au mois de février 2024 où des violations avaient été rapportées au niveau de quelques postes de contrôle tenus par les FDS, en mars et avril 2024, aucune donnée similaire n'a été rapportée.

*Comme les mois/trimestres antérieurs, la région du Lac enregistre, à nouveau, le nombre le plus important d'incidents de protection (319/643, soit 49,6%). En termes de couverture géographique, c'est la zone la mieux surveillée par les moniteurs de protection (deux 02 superviseurs et quinze 15 moniteurs) puisque l'activisme des groupes armés non étatiques y est accentué.*

*Quant à la zone de l'Est, elle est couverte par 23 moniteurs et 5 superviseurs. La zone est vaste mais l'on y a enregistré 192 incidents/643, soit 29,8%.*

*La zone du Sud (91/643 incidents, soit 14,1%) est également assez bien couverte avec 25 moniteurs de protection et 2 superviseurs.*

*Enfin, l'Ouest est sous la surveillance de 7 moniteurs de protection et d'un superviseur et 41 incidents/643, soit 6,3% ont été documentés.*

Vu les problématiques de protection et l'étendue du Tchad (1.284.000 km<sup>2</sup>), les 70 moniteurs de protection et 10 superviseurs sont une ressource humaine relativement faible pour assurer une collecte et une remontée optimales des cas de violations des droits humains.

Enfin, la faiblesse des financements pour les acteurs humanitaires est un facteur limitant la portée et l'efficacité du monitoring de protection.

## II. Environnement de protection et incidents de protection

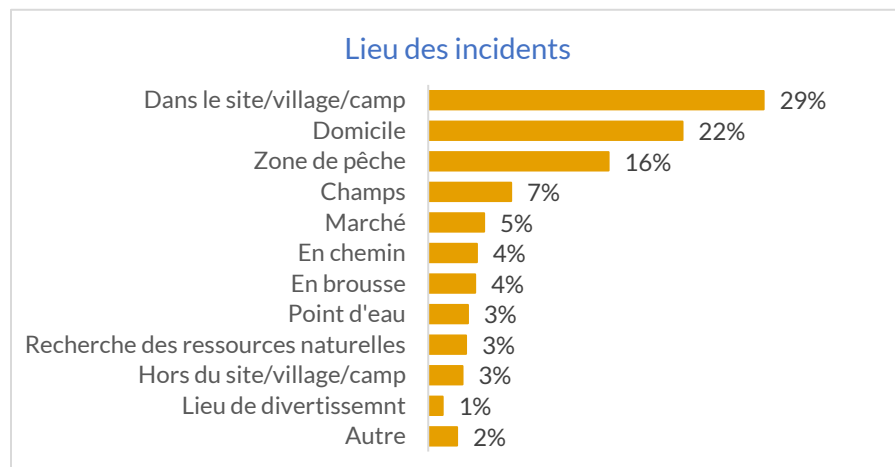
---

### 1. Environnement de protection générale

Vu le contexte décrit ci-dessus, le nombre important d'incidents de protection du mois d'avril 2024 (643), comparé à celui de mars 2024 (491), le constat de la dégradation de l'environnement de protection s'impose.

Cette dégradation s'est justifiée par le statut des auteurs des violations qui sont à tous les niveaux : les groupes armés non étatiques (24% en avril contre 29% en mars 2024), les membres de la communauté et autres civils (27% en avril contre 25% en mars 2024), les inconnus (28% en avril

contre 24% en mars 2024), les membres de la famille (16% en avril comme en mars 2024) et les forces de défense et de sécurité (5% en avril contre 6% en mars 2024).



En outre, les victimes ont été identifiées dans divers endroits : dans les sites/villages/camps (29% en avril contre 39% en mars 2024), domiciles (22% en avril contre 18% en mars 2024), zones de pêche (16% en avril contre 14% en mars 2024), hors du site/village/camp (3% en avril contre 9% en mars

2024), en chemin (4% en avril contre 7% en mars 2024), en brousse (4% en avril contre en mars 2024), aux champs (7% en avril contre 3% en mars 2024), etc. Au vu de ces résultats, aucun endroit ne peut être considéré comme sécurisé et les lieux censés assurer la tranquillité (résidences/camps) sont l'objet d'inquiétude et d'insécurité. Les lieux censés assurer le bien-être économique des ménages font aussi l'objet de violations (les zones de pêche, les champs, les marchés, etc.).

Paradoxalement, lorsque la population est interrogée sur son sentiment de sécurité, une grande majorité estime ne rien craindre (87% en avril contre 85% en mars 2024), contre une minorité (13% en avril et 15% en mars 2024). Les quatre (4) raisons principales pour le sentiment d'insécurité sont l'existence de tensions intercommunautaires (22%), les attaques/menaces (14%), les activités criminelles (13%) et les violences physiques (10%). Parmi les autres raisons évoquées, l'absence des autorités (7%) nécessite le déploiement de l'autorité étatique sur toute l'étendue du territoire national.

Sur la question de la documentation, 71% des personnes interviewées, contre 70% en mars soutiennent être en possession de documents individuels (56% d'actes de naissance, 32% de carte d'identité nationale et 6% de carte de réfugié). Les personnes qui ne possèdent aucun document évoquent les principales raisons suivantes : l'ignorance des procédures (28% en avril contre 22% en mars 2024), les documents ont été brûlés (14% en avril contre 23% en mars 2024), la perte de documents (12% en avril contre 19% en mars 2024), pas allé le chercher (10% en avril contre 8% en mars 2024).

L'analyse des raisons évoquées fait ressortir deux éléments essentiels susceptibles d'assurer un meilleur accès de la population à la documentation :

- Les partenaires peuvent conjuguer leurs efforts pour les sensibilisations sur l'utilité des documents d'identité, les procédures d'obtention, etc.
- Les autorités administratives interviendront sur les autres facteurs : demande de paiement au-delà des frais (8%), la distance entre les zones d'installation et les centres administratifs (8%), les coûts élevés (6%) et la confiscation de documents (4%).

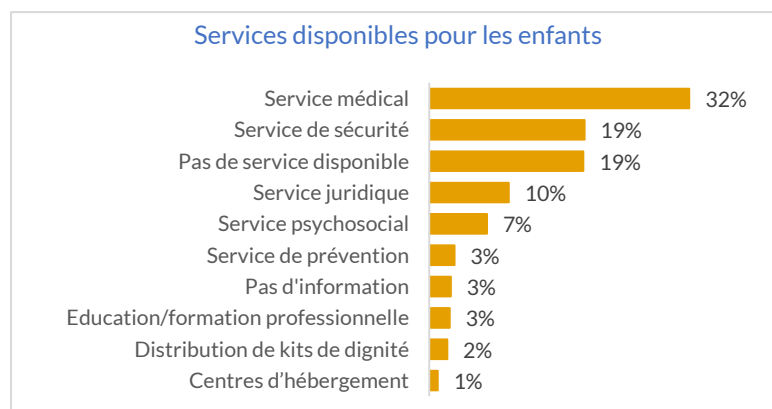
## 2. Situation de protection de l'enfant et de l'éducation

Il ressort des entretiens avec les informateurs clés que les principaux incidents auxquels sont exposés les enfants ont été le travail des enfants (16% en avril contre 18% en mars 2024), le mariage des enfants (16% en avril comme en mars 2024), les grossesses non désirées (13% en avril contre

12% en mars 2024), la négligence (10% comme en mars 2024), les violences physiques (9% comme en mars 2023), etc. Les statistiques d'enfants victimes sont moindres par rapport aux adultes mais l'impact des violations qu'ils subissent est sans doute plus grand puisqu'ils développent rarement/difficilement des mécanismes d'évacuation et de reconstruction.

Parmi les six (6) violations graves contre les enfants, les enlèvements d'enfants (16% en avril contre 51% en mars 2024), les violences sexuelles (55% en avril contre 47% en mars 2024) et les meurtres/mutilations d'enfants (29% en avril contre 2% en mars 2024) ont été documentés. Les faits de délinquance (8%), de mendicité (7%) et de traite d'enfants (6%) doivent interpellier les acteurs de la protection de l'enfant à renforcer le partenariat et la coordination afin de réduire les risques d'exposition.

En avril 2024, 59% des populations interrogées estiment qu'il n'existe pas d'enfants séparés/non accompagnés contre 34% qui ont dit le contraire.



Les services couramment connus pour les besoins des enfants ont été le médical (33%), le service de sécurité (19%), le service juridique (10%), le service psychosocial (7%). 19% des personnes interviewées disent qu'il n'existe pas de services disponibles pour les enfants mais cela devrait servir de base aux acteurs du secteur en vue de la vulgarisation des services disponibles pour les enfants. En

effet, leur connaissance est une solution aux problèmes que les enfants rencontrent chaque jour.

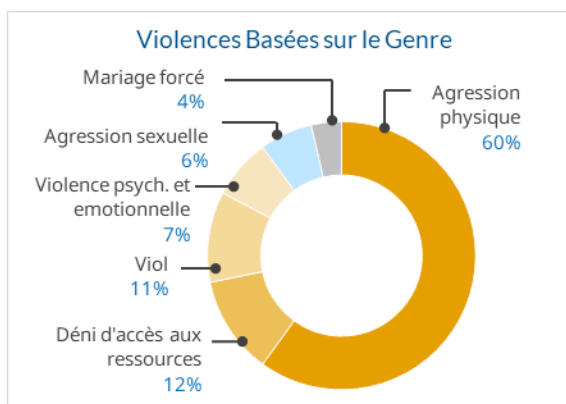
Pour la question de la traite des enfants (6% des incidents), un plaidoyer auprès des enfants parlementaires est nécessaire afin de mobiliser les parlementaires à entreprendre des missions de constat sur le terrain, ou de créer une ligne verte parlementaire visant à dénoncer ces cas de traites.

Quant à l'éducation, environ 59% d'enfants sont scolarisés selon les personnes enquêtées, contre 41% non scolarisés. Les causes essentielles qui empêchent les enfants d'aller à l'école sont la fermeture d'écoles (21% en avril contre 24% en mars 2024), le manque de ressources financières des parents (20% en avril contre 18% en mars 2024), la distance de l'école (19% en avril contre 14% en mars 2024), les écoles détruites (19% en avril contre 14% en mars 2024), la déscolarisation prolongée (10% en avril contre 14% en mars 2024) et les enfants doivent aider leurs parents (10% en avril contre 8% en mars 2024).

Si l'école peut être considérée comme le milieu idéal d'épanouissement et d'apprentissage de l'enfant, les raisons qui l'entravent devront faire l'objet d'une attention plus soutenue des acteurs de l'éducation et du développement.

Enfin, le sentiment de sécurité de l'environnement scolaire a été considéré comme propice par 80% des personnes interviewées, contre 20%. Le sentiment de sécurité à l'école ayant été reconnu propice par la grande majorité, des appuis en fournitures scolaires, en numéraires, etc. devraient aider à rehausser le taux de scolarité au sein de la communauté.

### 3. Violences Basées sur le Genre



Du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, le monitoring de protection a documenté 110 incidents/643 en lien avec les violences basées sur le genre, soit 17,1%. Les agressions physiques ont représenté plus de la moitié des incidents de VBG (60%), le viol (11%), le déni d'accès aux ressources (11%), les violences psychologiques/émotionnelles (7%), les agressions sexuelles (6%), et le mariage forcé (4%).

Selon la perception des ménages interviewés, les trois (3) principaux lieux où ont été commis les incidents de VBG ont été : En allant chercher du

bois (28%), loin de la communauté (23%) et dans les champs (20%). Les autres endroits cités ont été les suivants : Dans certaines rues (9%), au marché (7%), dans certains blocs du camp (4%), dans les écoles (3%), dans les latrines (3%), dans les services de santé (2%) et dans l'administration publique (1%). Cette liste montre que les efforts de sensibilisation ou de répression doivent être accentués en vue de lutter efficacement contre les VBG.

Les mécanismes de soutien aux survivants (es) des Violences Basées sur le Genre sont les membres de la famille (31%), les représentants des déplacés (11%), le service de sécurité (11%) et les organisations humanitaires (10%). Le service de santé/hôpital a été cité en dernière position (4%) tandis que 60% de tous les incidents de protection ont reçu un appui médical, il convient de rehausser l'assistance médicale pour les Violences Basées sur le Genre.

Des acteurs qui doivent apporter une assistance judiciaire aux survivants(es) sont quasi inexistantes et les pesanteurs traditionnelles favorisent les règlements amiables dans un contexte où les VBG restent encore un sujet tabou. De plus, l'éloignement et la lenteur judiciaire découragent souvent les survivants (es) à ester en justice.

Il n'existe pas, au niveau des services sociaux étatiques déconcentrés des provinces, des "safe house" ou un mécanisme de tutorat officiel, pour la prise en charge momentanée des survivants (es) des VBG qui peuvent avoir lieu dans les familles. Un plaidoyer auprès de l'Etat en vue de la réhabilitation des services sociaux et leur dotation en moyens de fonctionnement est urgent.

Comme les mois antérieurs, les membres de la famille demeurent le soutien primordial face aux VBG (31%), suivent les représentants de déplacés (11%), les services de sécurité (11%) et les organisations humanitaires (10%). Le soutien des leaders de femmes a été cité à la cinquième place (9%) et nécessite d'accroître leur leadership si l'on vise un soutien plus accru aux survivants (es) de VBG, de leur part.

### 4. Engagement communautaire

Dans le cadre de l'engagement communautaire, les leaders étant plus proches des personnes interrogées, ils ont été mentionnés comme le canal préféré pour recevoir des informations (64%), suivis par les organisations humanitaires (19%), les structures communautaires (8%), les autorités locales (6%) et les gestionnaires de site (2%).

Quant aux types d'informations que la population souhaite avoir, l'assistance est la principale (50%). Ensuite viennent les modalités d'accès à l'assistance (25%) et les droits et devoirs (25%).

Enfin, s'agissant des canaux de communication sur l'aide humanitaire, les principales réponses des répondants ont été les suivantes :

- Le comité local : 17%
- Le comité de gestion des plaintes : 14%
- Les agences humanitaires : 11%
- Les représentants des déplacés : 10%
- Les acteurs humanitaires : 13%
- Les représentants de la communauté : 10%

D'autres moyens ont été évoqués, à savoir les boîtes à plaintes/suggestions et numéros verts/lignes téléphoniques. Les personnes interviewées sont favorables pour tous les canaux permettant un retour rapide d'information à leurs préoccupations/plaintes. C'est aussi pour cette raison que la présence physique des acteurs est sollicitée par 7% des répondants.

## 5. Solutions d'intégration

De l'avis des personnes interrogées, 89% se sentent intégrées dans la communauté d'accueil, contre 11% qui ont un point de vue différent. Les raisons du sentiment de la non-intégration sont les tensions intercommunautaires (37% en avril contre 44% en mars 2024), la discrimination (17% en avril contre 11% en mars 2024), les tensions pour l'accès aux ressources (17%), les barrières linguistiques/socio culturelles (14%) et la stigmatisation (14% en avril contre 11% en mars 2024).

Pour les personnes interviewées, l'accès à la terre est difficile pour 35%. Les raisons sont le coût élevé de la location (39%), le refus des propriétaires terriens de céder leurs terres (32%) et l'indisponibilité de la terre (29%). En revanche, lorsque les populations ont besoin de terre, 24% les louent, 23% les obtiennent sous la forme de prêt, 19% sont des dons, 16% les achèteraient, 11% partagent la récolte tandis que 7% occupent des terres communales jugées moins problématiques par certains.

Le sentiment d'intégration est de 89%, contre 11%. **Ce score se justifie en partie par le fait que le Tchad est une terre d'accueil pour tous ceux qui fuient une persécution dans leur pays d'origine (réfugiés) ou qui fuient leurs localités d'origine (déplacés internes).** Toutefois, vu les ressources naturelles limitées du pays, les personnes interrogées disent avoir besoin d'assistance et plaident quelques fois afin que leurs hôtes bénéficient de plus de soutiens de la part des organisations humanitaires. Ceci réduirait considérablement les tentatives d'enregistrement des populations hôtes non éligibles à la qualité de réfugié ou de déplacé interne.

Les besoins sont aussi énormes en santé (36% des personnes enquêtées disent ne pas avoir accès à la santé) en raison des coûts quelques fois élevés des prestations (28%), à cause de la longue distance à parcourir (25%), de l'inexistence de centres de santé à proximité (19%), du manque de médicaments (11%), du manque d'équipements (9%), et de personnel (6%).

Les communautés pensent que les médicaments qu'elles reçoivent ne sont pas toujours adaptés à leurs pathologies. Cependant, le maintien des cliniques mobiles est nécessaire et des plaidoyers sont à mener pour l'octroi de budgets plus conséquents afin d'améliorer l'accès aux soins de santé.

L'accès à l'eau potable a été un défi majeur et 86% des interlocuteurs ont affirmé ne pas être satisfaits, contre seulement 10%. Quant aux sources d'approvisionnement, 24% des personnes interrogées s'alimentent dans des puits non protégés. Dans quelques zones, 21% des répondants ont dit avoir des forages avec Pompe à Motricité Humaine mais 18% s'alimentent à la rivière/lac/fleuve.

## III. Effets des menaces, capacités et réponses face aux menaces

---

### 1. Effets des menaces

Le nombre important des incidents de protection d'avril 2024 (643), les auteurs multiformes des violations, les endroits où elles se commettent sont de nature à limiter le développement communautaire et individuel. La vulnérabilité des populations s'accroît puisqu'elles sont souvent victimes d'attaques lors qu'elles exercent des activités génératrices de revenus, à savoir lors de la pêche, dans les champs et dans les marchés.

Les populations ne se sentent pas en sécurité dans leurs domiciles/sites/villages où ont été commis 51% des cas de violations (droit à la vie et à l'intégrité, droit à la propriété, violences psychologiques, violation du droit à la liberté, etc.).

L'école figure parmi les lieux où des cas de violences basées sur le genre ont été le plus commis (3%) et cela peut décourager les enfants, voire les enseignants d'y aller surtout lorsque les faits sont imputables aux groupes armés ayant fait de l'école l'une de leur cible privilégiée.

5% des auteurs présumés des violations de droits sont des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). 34% des incidents ont été enregistrés la nuit, 30% le matin, 24% le soir et 12% l'après-midi. La population est donc plus exposée la nuit et le matin. Les FDS peuvent renforcer leur vigilance pendant ces moments clés, sans baisser leur garde le soir et l'après-midi.

### 2. Capacités et réponses face aux menaces

Sur les 643 victimes du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, 64% ont bénéficié d'un référencement, contre 36%. Les principaux types de référencement effectués ont porté sur la prise en charge médicale (62%), l'assistance juridique (17%), la prise en charge psychosociale (7%), l'assistance sécuritaire (10%). 36% des victimes n'ont pas fait l'objet de référencement en raison de l'absence de structures de prise en charge adaptées sur le terrain. Aussi, faute de moyens financiers conséquents, les référencement vers les centres spécialisés ont été minimes.

L'actualisation des circuits de référencement, leur traduction en langues locales et la formation des acteurs communautaires de la réponse sont des pistes à explorer en vue d'améliorer les mécanismes de référencement.

Quant à la réponse face aux violations des VBG, en dehors de l'assistance médicale, économique et psychosociale, les aspects juridiques et judiciaires ont été faiblement couverts par les acteurs.

*La Constitution tchadienne protège les femmes et les jeunes filles contre toute forme de discrimination. Le Code pénal tchadien interdit le viol et les autres formes de violence à l'encontre des femmes et des filles. Le nouveau Code pénal (Loi No 001/PR/2017 du 8 mai 2017 portant Code pénal) dispose en son article 349 que les auteurs de viol sont passibles de 8 à 15 ans d'emprisonnement et que si la victime est une personne mineure (Art. 350-b) de moins de 18 ans, la peine est un emprisonnement de 10 à 20 ans. Malgré ce dispositif, la répression des VBG est encore timide.*

### 3. Opportunités de solutions

Bien que l'environnement de protection ait été précaire en avril 2024, le Tchad demeure une terre d'asile pour des milliers de personnes fuyant la guerre et la persécution dans leurs pays d'origine ou de résidence. Le cadre juridique a été renforcé par la loi N°027/PR/2020 portant asile en République du Tchad et de son décret d'application. Par voie de conséquence, la liberté de

mouvement est garantie et aucun cas de refoulement/extradition/expulsion de réfugiés ou demandeurs d'asile n'a été rapporté.

Ensuite, plusieurs des personnes que nous servons admettent que l'accès à la terre est facile, comparativement à leurs pays d'origine. Même s'il s'agit de la location à l'exclusion de l'achat, cela constitue déjà un élément positif.

Malgré ces atouts, il demeure des défis importants afin d'améliorer l'environnement de protection de personnes en déplacement.

## IV- Défis majeurs et recommandations

### 1. Défis majeurs

- Sur le plan opérationnel : Pour 1.284.000 km<sup>2</sup> (superficie du Tchad), il n'y a que 70 moniteurs de protection, 10 superviseurs et 02 acteurs du monitoring de protection. En outre, les moyens logistiques font défaut.
- Sur le plan pratique : la lenteur dans l'appropriation des outils harmonisés, l'insuffisance d'acteurs en charge du monitoring de protection, le lien quasi inexistant avec d'autres sources de données en vue de l'amélioration du système de gestion de l'information au Tchad.
- Sur le plan de la réponse humanitaire : La faible capacité de réponse est de nature à accentuer la vulnérabilité des populations. La mise à jour régulière de la cartographie des services est à envisager.

### 2. Recommandations

Domaines	Recommandations	Acteurs de suivi
Documentation	Poursuivre les sensibilisations sur la documentation et soutenir le projet de prévention et de lutte contre l'apatridie mis en œuvre par l'ANATS avec le soutien de l'UNHCR	-Gouvernement -Acteurs de protection -Cluster protection
Protection de l'enfant	Prioriser les activités de prévention pour la protection de l'enfant, dont l'importance de la scolarisation des enfants	Acteurs de protection y compris domaine de responsabilité protection de l'enfance
VBG	Renforcer la protection à base communautaire pour éviter les stratégies d'adaptation négatives	Acteurs de protection et domaine de responsabilité VBG
Protection à base communautaire	Evaluer les structures communautaires mises en place pour une revue de la stratégie et plus d'efficacité	-Autorités locales -Acteurs de protection -Cluster protection
Solutions	Inscrire les activités de résilience dans le nexus pour réduire la dépendance à l'aide humanitaire et mener des réflexions sur la mise en œuvre de la Réponse Rapide Multisectorielle	Les acteurs de développement et humanitaires